

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: GF DIESEL
1. 1. 1. Contient:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Traitement protection performance grand froid.Anti-figeant procétane
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: MT015

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
2. 2. 3. Mention de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
2. 4. Autres dangers: Attaque de nombreux plastiques.
Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - N° CE: 918-481-9
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39xxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 60 < C <= 70

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
- Divers :
DL50 / Cutanée / Rat = $\Rightarrow$ 2000 mg/kg
DL50 / Orale / Rat = $\Rightarrow$ 5000 mg/kg
CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = $\Rightarrow$ 1000 mg/l
CE50 / 48h / Daphnia magna = $\Rightarrow$ 1000 mg/l
CEr50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = $\leq$ 1000 mg/l
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
- N° CE: 918-811-1
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463583-34
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 15 < C $\leq$ 20
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3. - H336
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
LE50 / 48h / Daphnia magna = $\geq$ 3 $\leq$ 10 mg/l
DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = $\geq$ 2 $\leq$ 5 mg/l
DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg
DL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• 2-ethyl hexyl nitrate
- N° CE: 248-363-6 - N° CAS: 27247-96-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539586-27
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C $\leq$ 15
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
DL50 / Ingestion / Rat = >10000 mg/kg
DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg

• Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
- N° CE: 919-284-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C $\leq$ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3. - H336
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
LE50 / 48h / Daphnia magna = $\geq$ 3 $\leq$ 10 mg/l
LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = $\geq$ 2 $\leq$ 5 mg/l
DL50 / Ingestion / Rat = >5000 mg/kg
DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• COPOLYMERE (Poly succinimide)
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C $\leq$ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 * Sens. cut. 1 - H317

- naphthalène

- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302

- * SGH08 * Canc. 2 - H351

- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79

- acétate de vinyle

- N° Id: 607-023-00-0 - N° CE: 203-545-4 - N° CAS: 108-05-4

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225

- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335

- * SGH08 * Canc. 2 - H351

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 5 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 17.6 - V.M.E ppm = 10 - V.M.E mg/m³ = 35.2

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation:

- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion:

- NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

4. 2. 2. Contact avec la peau:

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.
Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

irritation légère des yeux (douleur, rougeur)

4. 2. 4. Ingestion:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO₂), oxydes d'azote (NO_x) et fumées.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Éliminer comme un déchet dangereux.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Température maximum de manipulation: 50°C.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

éloigner:

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

- Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
- caoutchoucs

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• naphtalène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79
• acétate de vinyle :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 5 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 17.6 - V.M.E ppm = 10 - V.M.E mg/m³ = 35.2

Données non disponibles.

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains:

gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux:

lunettes de sécurité

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

liquide

9. 1. 2. Couleur:

incolore / jaune clair

9. 1. 3. Odeur:

caractéristique, forte

9. 1. 4. PH:

Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair:

pas de point d'éclair°C

9. 1. 7. Limites d'explosivité:

Données non disponibles.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):

0.843

9. 1. 9. Viscosité:

Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:

Données non disponibles.

9. 2. 2. Liposolubilité:

Données non disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Données non disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Non attendu
10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de: acides forts et substances comburantes.
Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3
- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)
:
- 2-ethyl hexyl nitrate
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3
- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)
:
- 2-ethyl hexyl nitrate
11. 3. Sensibilisation: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables.
12. 4. Mobilité dans le sol: Produit -- Susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.
Modérément volatil.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: ????
12. 7. Autres effets néfastes: Pas d'effets néfastes attendus.
12. 7. 1. Toxicité aquatique: voir rubrique n° 3
- Hdrocarbures, C10-C13, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (EC 918-481-9)
: > 1000 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Peut être incinéré, selon les règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | non concerné par les réglementation transport ci-dessus |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | ???? |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Données non disponibles. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
| 16. 2. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GF DIESEL

Version:5

Date de révision: 7/01/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. 1. Date de la première édition:	07/12/2005
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	20/02/2015
16. 4. 3. Date de révision:	7/01/2019
16. 4. 4. Version:	5
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	CLP
16. 5. Réalisé par:	SELD